



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit

Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

· UFI:

D661-A0MY-S009-87E7

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

aucune

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

· Emploi de la substance / de la préparation

Colle époxy pour résines

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG
Wolf-Hirth-Str. 2

D-73730 Esslingen

Tel.:+49(0)711/93134-0

Fax:+49(0)711/93143-140

E-Mail: sida@kiesel.com

· Service chargé des renseignements :

Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin

Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240
(24h en allemand et en anglais)

Centre Antipoisons

(+352) 8002 5500

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit *Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre*

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 **H315 Provoque une irritation cutanée.**
Eye Irrit. 2 **H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**
Skin Sens. 1 **H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**
Aquatic Chronic 3 **H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Attention

2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
Bisphenol-F-epichlorhydrinharze
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)
Glycidyléther aliphatique C12-C14

- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P102 **Tenir hors de portée des enfants.**
P260 **Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.**
P280 **Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.**

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit *Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre*

(suite de la page 2)

P302+P352 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**
Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 **En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:**
consulter un médecin.

P337+P313 **Si l'irritation oculaire persiste:** consulter un médecin.

P501 **Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.**

· **Indications complémentaires:** Réservé aux utilisateurs professionnels

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :**

Résine époxy de faible poids moléculaire à base d'épichlorhydrine et de bisphénol, modifiée par des éthers de glycidyle aliphatiques et des charges.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 3)

· Composants contribuant aux dangers:

| | | |
|--|--|-----------|
| CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4 | quartz (SiO ₂) Consistant en: 14808-60-7 Quarz (>98%); 14808-60-7 Quarz (Feinfraktion) (1-10%) ⚠ STOT RE 2, H373 | 50-100% |
| CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 | 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319:C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % | ≥5-<25% |
| CAS: 9003-36-5 Numéro CE: 701-263-0 | Bisphenol-F-epichlorhydrinharze ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 | ≥2,5-<10% |
| CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2 | trioxyde de di fer substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | ≥0-<10% |
| CAS: 933999-84-9 Numéro CE: 618-939-5 | Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl) oxirane (1:2) ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 | ≥1-<2,5% |
| CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8 | Glycidyléther aliphatique C12-C14 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 | ≥1-<2,5% |
| CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 | dioxyde de titane ⚠ Carc. 2, H351 | ≥1-<2,5% |
| CAS: 2425-79-8 EINECS: 219-371-7 | 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 | ≥1-<2,5% |

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales : En cas de malaise consulter un médecin.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit **Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre**

(suite de la page 4)

- après inhalation : **inhaler beaucoup d' air frais**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical
- après contact avec la peau : **Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**
- après contact avec les yeux : **Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.**
- après ingestion : **Si les troubles persistent, consulter un médecin.**
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction: **CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : **Jet d'eau à grand débit.**
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange **Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure**
- 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité : **Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence **Porter un vêtement personnel de protection**
Porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 5)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.

· Préventions contre les incendies et les explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· Classe de stockage :

11

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas d'importantes quantités de matières ayant une valeur-seuil à surveiller par poste de travail.

CAS: 14808-60-7 quartz (SiO₂)

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
pour la fraction alvéolaire

CAS: 1309-37-1 trioxyde de di fer

VLEP Valeur à long terme: 5 mg/m³

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³
C2

- DNEL

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Inhalatoire Langzeitwert 10 mg/m³ (Travailleur)

CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

Oral Langzeitwert 0,56 mg/kg/d (21)

Dermique Langzeitwert 9,26 mg/kg/d (Travailleur)
5,56 mg/kg/d (21)

Inhalatoire Langzeitwert 1,63 mg/m³ (Travailleur)
0,48 mg/m³ (21)

- PNEC

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Süßwasser 0,184 mg/l (-)

Salzwasser 0,0184 mg/l (-)

Süßwassersediment 1.000 mg/kg (-)

Salzwassersediment 100 mg/l (-)

Erdboden 100 mg/kg (-)

Kläranlage (STP) 100 mg/l (-)

- Indications complémentaires

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 7)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

**Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau**

· Protection respiratoire :

**Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : filtre à particules EN 143 type P2 (capacité moyenne de rétention (particules polluantes solides et liquides))
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
*** Respirateur en cas de formation de poussière. *****

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :

Filtre AX

· Protection des mains :

**Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Gants de protection.**

· Matériau des gants

**Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré (Viton)
Gants en PVC**

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

· Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique solide

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 8)

| | |
|---|--|
| · Couleur : | selon désignation produit |
| · Odeur : | faible, caractéristique |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · Point de fusion : | 1.713 °C |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >100 °C inapplicable |
| · Inflammabilité | Non déterminé. |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · inférieure : | Non déterminé. |
| · supérieure : | Non déterminé. |
| · Point d'éclair : | >100 °C |
| · Température de décomposition : | Non déterminé. |
| · pH | Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau). |
| · Viscosité : | |
| · Viscosité cinématique | Non applicable. |
| · dynamique à 20 °C: | 60.000 mPas |
| · Solubilité | |
| · l'eau : | non miscible |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur à 1732 °C: | 13,5 hPa |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | 1,7 g/cm ³ |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité en vrac : | 1.400 kg/m ³ |
| · Densité de vapeur: | Non applicable. |
| · Caractéristiques des particules | |

Voir point 3.

| | |
|-----------------------------------|--|
| · 9.2 Autres informations | Les données physiques sont des valeurs moyennes. |
| · Aspect: | |
| · Forme : | pâteux |
| · Température d'auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · Teneur en solvants : | |
| · solvants organiques | 2,0 % |
| · Teneur en substances solides : | 70,6-74,6 % |
| · Composés organiques volatils | 34,0 g/l 2,00 % |
| · Masse moléculaire | 60,09 g/mol |

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 9)

· **Modification d'état**
· **Vitesse d'évaporation.** **Non applicable.**

· **Informations concernant les classes de danger physique**

| | |
|--|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** **Aucune réaction dangereuse connue**
· **10.4 Conditions à éviter** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
· **10.5 Matières incompatibles:** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** **aucun connu**

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· **Toxicité aiguë :** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 10)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 68609-97-2 Glycidyléther aliphatique C12-C14

| | | |
|-------------|-------------|-------------------------------|
| Oral | LD50 | >10.000 mg/kg (Rat) |
|-------------|-------------|-------------------------------|

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

| | | |
|-------------|-------------|-------------------------------|
| Oral | LD50 | >10.000 mg/kg (Rat) |
|-------------|-------------|-------------------------------|

| | | |
|-----------------|-------------|-----------------------------|
| Dermique | LD50 | >10.000 mg/kg (-) |
|-----------------|-------------|-----------------------------|

| | | |
|--------------------|-----------------|-----------------------|
| Inhalatoire | LC50/4 h | >5 mg/l (-) |
|--------------------|-----------------|-----------------------|

CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

| | | |
|-------------|-------------|--------------------------|
| Oral | LD50 | 1.163 mg/kg (Rat) |
|-------------|-------------|--------------------------|

| | | |
|-----------------|-------------|------------------------------|
| Dermique | LD50 | >2.150 mg/kg (Rat) |
|-----------------|-------------|------------------------------|

· de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

· des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation :

Contient une substance sensibilisante. Peut provoquer des réactions allergiques.

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

LC 50 (96h)

1-10 mg/l (Fisch)

Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques (LC50/EC50/IC50 entre 1 et 10 mg/l pour l'espèce la plus sensible).

2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

EC50 (48h) (statique)

1,8 mg/l (Dap)

CAS: 9003-36-5 Bisphenol-F-epichlorhydrinharze

LC 50 (96h)

mg/l (Fisch)

Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques (LC50/EC50/IC50 entre 1 et 10 mg/l pour l'espèce la plus sensible).

2,54 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

LC 50 (96h)

19,8 mg/l (Fisch)

EC50 (24h)

75 mg/l (Dap)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque :

Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

FR

(suite page 13)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit *Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre*

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :** évacuation selon les dispositions en vigueur

· Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés :

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA** UN3077

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
· **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, IATA**



· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.

· **Étiquette** 9

· **IMDG**



· **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.

· **Label** 9

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· **Polluant marin :** Non

· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 14)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 13)

| | |
|--|---|
| · Marquage spécial (IATA): | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Matières et objets dangereux divers. |
| · Indice Kemler : | 90 |
| · No EMS : | F-A,S-F |
| · Stowage Category | A |
| · Stowage Code | SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | |
| · ADR | |
| · Quantités limitées (LQ) | 5 kg |
| · Quantités exceptées (EQ) | Code: E1 |
| | Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g |
| | Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g |
| · Catégorie de transport | 3 |
| · Code de restriction en tunnels | (-) |
| · IMDG | |
| · Limited quantities (LQ) | 5 kg |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E1 |
| | Maximum net quantity per inner packaging: 30 g |
| | Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g |
| · Remarques : | Il est la disposition spéciale 375 |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. 9, III |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
- Aucun des ingrédients n'est inclus**

(suite page 15)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 14)

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les

restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "***".

Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation). Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

(suite page 16)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2024

Révision: 14.09.2023

Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Nom du produit Okapox Royal Komp. A couleur: gris sable, pergamon, safari sand, snow, mochacino, ardise, Universalgrau, café, blanc, gris argenté, jura, gris pierre, ombre

(suite de la page 15)

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique :
- Date de la version précédente:
- Numéro de la version précédente:
- Acronymes et abréviations:

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

21.04.2022

76

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.